



Objet : Procès-verbal du conseil d'administration 2013-2014

Présenté aux : Membres du Conseil d'administration

Par : Vanessa Lapointe

Date : Mardi le 8 avril 2014

Lieu : A-2403

GÉNÉRAL

ORDRE DU JOUR

0. Ouverture de la réunion

L'ouverture est proposée par Vincent Blais-Fortin

Appuyée par Florence Gill-Joyal

1. Adoption de l'ordre du jour

L'adoption de l'ordre du jour est proposée par Véronique Leduc

Appuyée par Linh Nguyen

2. Adoption du procès-verbal de la dernière réunion

Dominique de l'a pas communiqué aux administrateurs, il sera donc impossible de l'adopter à ce moment-ci.

3. Courbe

Le huis clos est proposé par François-Alexandre Guay

Appuyé par Sue Wang

(Huis clos)

4. Dossier DI

(Huis clos)

Levée du huis clos :

Proposé par Véronique, appuyé par Alex Vandal-Milette



5. Modifications proposées aux règlements généraux

Dominique propose un retour sur le sujet afin d'en débattre face à face.

David demande d'avoir une divulgation du budget une journée minimum avant l'AG. Les étudiants peuvent mal questionner le budget s'ils ne l'ont pas consulté avant l'AG.

François émet le commentaire suivant : L'AG est demain et est très chargée. Il y a beaucoup de propositions qui ont été coupées dans le document qui sera présenté demain.

David contre qu'il pense qu'il est important de le faire comme on a seulement 1h30 en AG et que c'est trop court pour se familiariser avec un budget et ensuite être capable de poser toutes les questions nécessaires. C'est une question de réalité de temps.

Véronique est d'accord qu'on n'aura pas le temps demain et que ça pourrait susciter des débats supplémentaires.

Vincent dit qu'une proposition de modification doit être publicisée plus de 10 jours avant, mais que c'est une bonne idée à mettre dans la transition de l'an prochain.

David dit que son but n'est pas de l'avoir dès demain, mais de le transférer dans le document de transition.

Alex dit qu'on peut le mettre dans le rapport et en ce moment il n'y a rien qui empêche de le faire avant la première AG de septembre.

Véronique dit qu'elle a reçu comme commentaire que c'était un peu contreproductif d'avoir à absolument envoyer un fondement écrit sur la confirmation de l'allocation du budget aux comités.

François-Alexandre dit que s'il y a un refus c'est clair qu'il y a lieu d'avoir un écrit qui en témoigne.

Alex dit que c'est justement son point ; qu'il y a lieu de le faire pour les changements et les modifications ou les refus, mais pas dans les cas où les allocations sont données comme prévu.



Vincent dit que si ça nuit tant à la productivité du trésorier il se questionne à savoir ce qui est si difficile. Il dit que peut-être que ça a été mal libellé, mais qu'une justification générique pourrait suffire dans le cas où on maintient une subvention.

Alex souligne que le travail supplémentaire sera surtout donné aux comités dans l'énumération de leurs demandes.

Alexandre demande quel rôle le CA compte donner au Vérificateur général, car comme les articles sont écrits on se réfère toujours au CA et ainsi le VG ne sert pas à grand-chose par rapport à un autre administrateur. Alexandre soulève qu'on pourrait dire que ce devra être transféré au VG et qu'il pourrait y avoir une possibilité d'appel au CA.

Dominique répond que le VG est plus un poste administratif de suivi de gestion et non axé sur le choix politique de l'allocation du budget.

Vincent dit que le VG a un pouvoir moral.

Alexandre soulève maintenant la proposition numéro 3. Il dit qu'il essaie d'en comprendre l'esprit.

Vincent explique qu'il serait possible de convoquer un comité pour certaines dépenses. Si par exemple le VG soulève qu'il y a eu une irrégularité, on pourrait avoir un différent forum de discussion.

François dit que cela vise réellement Law Games et SimONU du côté pratique. Alexandre rétorque qu'il se demande ainsi comment cette clause pourra trouver réelle application. La gestion du budget est faite par le conseil exécutif. Cette clause vient donner un pouvoir d'intervenant direct de négociation avec les comités, alors qu'ils ne devraient pas convoquer le comité directement, mais plutôt l'AED afin de savoir pourquoi cela a été alloué ainsi.

Camille Lebel soulève qu'elle est d'accord avec Alexandre à savoir qu'il est étrange de faire passer le comité par l'AED et par le CA dans le sens où il y a un risque d'avoir des versions différentes.

Vanessa Lapointe rajoute qu'elle se demande, en application, à quel niveau cela aura un effet probant, car évidemment l'explication donnée sera la même devant les deux instances



et qu'ainsi cela ne ferait qu'alourdir le processus administratif sans aucun résultat supplémentaire.

Alexandre dit que cette clause ouvre même la possibilité d'une intervention de gestionnaire ce qui n'est pas le rôle de notre CA ou des CA en général.

Véronique trouve que c'est légitime que si l'AED tente de protéger un comité, le CA puisse obtenir des comptes à cet égard.

Alexandre lui répond qu'on a déjà une obligation de compte à rendre envers le CA et que cet article ne vient rien ajouter de bénéfique à cet effet.

Le retrait de cette proposition est proposé par Camille.

Appuyée par Alexandre.

La proposition de retrait est battue.

6. Varia

Fermeture de la réunion proposée par David

Appuyée par Sue

Fermeture de la réunion à 12h53.